L'ARCHEVEQUE FRANCIS JANSSENS.

La Nouvelle Orléans

—EN—

DEUIL.

Mort de l'archevêque Francis Janssens.

Le digne et vénéré prélat succombe à une affection dont il souffrait depuis bien des mois, alors qu'il était en mer, se rendant au sein de sa famille.

Son corps est ramené en ville pour y être inhumé.

La nouvelle de la mort du Révérendissime Francis Janssens, archevêque de la Nouvelle Orléans, s'est répandue de bonne heure en ville hier matin, et a cruellement affligé la population entière.

Mercredi dernier monseigneur Janssens, accompagné du Rév. P. Joseph Thebault, chancelier du diocèse, prenait passage à bord du vapeur *La Créole*, ayant pour destination la Hollande, son pays natal.

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde tristesse que ceux de ses amis qui le voyaient souvent avaient observé depuis plus d'un mois que chaque jour sa santé s'affaiblissait sensiblement. L'archevêque se savait sans doute gravement malade, mais jamais une plainte, jamais un murmure ne tombait de ses lèvres.

Pensant que peut être un voyage en mer et un repos absolu lui rendraient ses forces épuisées, le saint homme résolut d'y recourir ; et vendredi dernier, comme nous l'écrivions, il disait adieu, pour un temps du moins, à son diocèse, à cette ville qu'il aimait tant.

Le père Thébault, son compagnon de voyage, celui qu'il avait voulu avoir à ses côtés jusqu'à New York, a raconté hier soir, au représentant de l'ABEILLE que l'archevêque, dès que le navire s'était éloigné de son quai, avait éprouvé quelque fatigue mais avait manifesté le désir de se trouver sur le pont en passant devant le couvent des Ursulines, pour saluer et bénir les enfants et les religieuses qui l'attendaient sur les galeries du couvent voulant lui envoyer un dernier adieu.

Tandis que l'archevêque avait les yeux fixés sur le couvent, d'un autre pont de l'horizon des coups de feu se faisaient entendre, des mouchoirs s'agitaient : c'était lui encore que l'on saluait au passage.

Après avoir causé de choses et d'autres avec le Père Thébault, avoir eu un mot aimable pour tous ceux de son entourage, il s'est retiré dans sa cabine, souffrant de douleurs générales.

REV. JOSEPH THEBAULT.

Peut-être l'archevêque se laissa-t-il gagner par le découragement à ce moment, car il fit part de son intention de retourner à la Nouvelle-Orléans, et, arrivé à New York, son état ne s'était pas amélioré. Pendant plusieurs heures, il lut un livre amusant : *Valentine Vox*.

A neuf heures et demie, il s'était retiré dans sa cabine, quand soudain, il éprouva un tel malaise qu'il appela le père Thébault et lui dit qu'il croyait qu'il allait mourir.

Changeant de position à tout instant, il alliait de son lit à un sofa. A minuit il se sentit plus calme et engagea le père Thébault à aller prendre quelque repos.

A une heure du matin, il fit revenir le père Thébault et lui dit :—"Je vais mourir."

Le Père Thébault ne le quitta plus. A trois heures, il se rendit dans la salle à manger, se coucha sur un sofa et perdit connaissance pendant cinq minutes. Une heure plus tard il s'évanouissait encore.

A cinq heures et demie, sentant que la mort approchait, il pria le père Thebault d'entendre sa confession. Pendant un quart d'heure il resta au lit ; mais son état s'aggravait de minute en minute.

Un peu avant six heures, il dit au Père Thébault :—"Je meurs ; donnez-moi les derniers Sacrements." Le Père Thébault lui donna alors l'Extrême-Onction.

Le mot qui se dit en appliquant les saintes huiles sur la bouche ne venant pas tout de suite à la mémoire du père Thebault, c'est l'archevêque qui le prononça. Après s'être écrié Jésus ! Marie ! Joseph !, il se tourna vers le père Thebault et lui dit :—"Je puis mourir".

Il quitta son lit, s'agenouilla, leva les yeux au ciel, jeta un dernier regard à celui qui l'avait soigné avec tant de dévouement, de tendresse, lui fit un suprême adieu et reposa sa tête sur son épaule et s'évanouit.

L'archevêque fut replacé sur son lit, et demeura inconscient jusqu'à six heures et demie, heure à laquelle il rendit le dernier souffle—sans douleur, sans secousse.

Le capitaine Jager a été très obligeant. Pour rencontrer le *Hudson* qui se rendait à la Nouvelle Orléans, ou un navire quelconque, il s'est rapproché de terre.

Quand a eu lieu la rencontre du *Hudson*, les passagers des deux navires ont observé un phénomène curieux : pendant que le mort était déposé dans une embarcat on et passait d'un bord à l'autre, ils ont distinctement vu un arc en ciel reliant les deux navires ; c'était à 385 milles de la Nouvelle-Orléans.

Une dépêche à l'archevêché et une autre à M. Paul Capdevielle ont été envoyées hier matin de Port Eads.

A une heure de l'après-midi, M. Raoul Bonnet, à qui on s'était adressé pour s'occuper des soins à donner au défunt, a fait partir du pied de la rue Ste-Anne un remorqueur à bord duquel se trouvaient plusieurs ecclésiastiques et laïques, allant à la rencontre du corps.

A cinq heures et demie, le *Hudson* arrivait à son quai, devant la rue Toulouse. Plus de 500 personnes l'y attendaient.

M. Bonnot, toujours très consciencieux dans l'accomplissement de toute tâche à lui confiée, avait fait venir un char funèbre pour transporter de suite le corps à l'archevêché et l'embaumer.

Le corps était enveloppé d'une épaisse toile et recouvert de glace.

Quand le représentant de l'*Abeille* s'est rendu à la résidence archiépiscopale, on procédait déjà aux lugubres opérations de l'embaumement et de l'ensevelissement.

Les derniers détails des obsèques n'ont pu être encore arrêtés. On sait cependant que le corps sera exposé à l'archevêché jusqu'à mardi soir, puis transporté à la cathédrale où mercredi matin auront lieu les dernières cérémonies.

Nous extrayons de l'*Abeille* du 18 septembre 1888, les lignes qui suivent et que nous avons publiées au lendemain de l'avénement de Monseigneur Janssens à l'archiépiscopat :

Mgr Janssens, qui vient d'arriver parmi nous en qualité de chef de l'archidiocèse, est le cinquième archevêque de la Nouvelle-Orléans. Ses prédécesseurs ont été Mgr Antoine Blanc, Mgr Jean Marie Odin, Mgr Joseph Perché et Mgr Leray.

Il est né à Tilburg, Hollande, en 1843, a été élevé au petit séminaire de Bois-le Duc ; il est, de là, entré au Collège Américain de Louvain, Belgique, et il y a fait ses études, en vue de se consacrer au service de l'Eglise d'Amérique.

Ordonné en 1867, il fut appelé à Richmond, Vie., en 1868. Il y resta jusqu'en 1881, se faisant aimer et estimer de tous ; il y a vu se succéder trois administrations, celles des évêques McGill, Gibbons et Keane. Sous Mgr Keane, il fut nommé vicaire-général du Diocèse.

Il quitta Richmond, en 1881, en qualité d'évêque de Natchez où il alla remplacer Mgr Elder, premier archevêque de Cincinnati.

Il laisse autant de regrets à Natchez et le diocèse du Mississippi où il est resté sept ans, qu'à Richmond où il avait résidé 13 ans.

Mgr Janssens était arrivé jeudi soir, croyons-nous, au Collège Jefferson, tenu par les Frères-Maristes, où devait venir le prendre, dimanche, l'escorte d'honneur qui lui avait été donnée, à son entrée solennelle dans son archidiocèse.

A la première nouvelle de son exaltation par la suprême autorité ecclésiastique de Rome, un grand nombre de catholiques s'étaient réunis pour régler les préparatifs d'une entrée solennelle.

Voici les belles paroles que le Père Mignot et le Père Rouxel prononcèrent à l'occasion de l'imposante cérémonie :

DISCOURS DU TRÈS RÉV. PÈRE MIGNOT.

Monseigneur,

L'administrateur du Diocèse à la Nouvelle-Orléans, le Très Rév. Père Rouxel, nous a choisis pour escorter votre Grandeur, à sa rentrée dans son nouveau Diocèse.

Nous sommes heureux et fiers de cette noble mission ; nous sommes véritablement heureux d'être les interprètes du clergé louisianais, de saluer, en son nom, l'arrivée du nouvel archevêque dont l'habileté et les talents administratifs nous sont connus depuis longtemps.

Nous saluons donc votre arrivée avec joie ; nous la saluons comme une nouvelle ère de prospérité, et nous sommes persuadés qu'avec l'aide de Dieu, qui ne vous fera jamais défaut ; avec la douceur, la fermeté de caractère qui sont le fond de votre nature, vous réussirez facilement à éteindre la dette du diocèse—dette qui a conduit au tombeau notre prédécesseur au moment où il aurait pu jouir d'un peu de repos.

Plus heureux que lui, vous pourrez voir votre diocèse dégagé de ses embarras financiers, et jouir pendant de longues années, de l'affection, de l'estime de vos prêtres et des fidèles.

S'il pouvait s'élever dans votre esprit l'ombre d'un doute sur la sincérité des sentiments que j'exprime, la démonstration enthousiaste qui vous attend en ville suffirait pour les dissiper à l'instant.

DISCOURS DU PÈRE ROUXEL.

Monseigneur,

C'est un devoir bien agréable, en même temps qu'un honneur qui m'incombe de vous recevoir et de vous souhaiter la bienvenue dans cette belle cathédrale St-Louis, qui devient aujourd'hui votre église, et sera désormais l'Epouse de votre cœur.

Depuis un an, elle était veuve et il n'y a que quelque jours ses draperies de deuil rappelaient encore le souvenir du vénérable archevêque, enlevé si vite à notre affection et à l'administration si importante de ce beau et grand diocèse.

Aujourd'hui, toute trace de deuil a disparu, l'église s'est parée comme à ses plus belles fêtes ; ses cloches ont sonné à joyeuses volées, et tout a l'heure un grand cri de joie va retentir dans son sein et traduire dans le chant du *TeDeum* ce magnifique cantique de joie, de reconnaissance et de triomphe.

Je vous salue donc, Monseigneur, vous souhaite la bienvenue au nom des prêtres de ce diocèse qui vont devenir vos zélés et dévoués collaborateurs, et qui viennent aujourd'hui recevoir en vous non seulement leur Supérieur dans la Hiérarchie et le Sacerdoce mais aussi, j'en suis sûr, leur Père et leur ami.

Je vous salue au nom de tout ce peuple catholique qui appartient d'origine à tant de nationalités et qui, dans quelques instants, va vous dire dans ses différentes langues combien il est heureux de vous recevoir et vous prouver par là que tous, Américains, Français, Irlandais, Allemands, Italiens, Espagnols, nous ne formons en notre Sainte Foi Catholique qu'une seule et même famille dont vous serez le Père Bien-Aimé.

Vous quittez, monseigneur, un diocèse où vous laissez bien des souvenirs, bien des regrets. Certes, nous sympathisons de tout cœur avec l'église de Natchez qui a tant et de si justes causes pour vous regretter ; mais c'est précisément en raison de la haute estime qu'elle a pour vous, qu'elle ne pense, même au milieu de ses larmes, qu'applaudir à la nouvelle et haute dignité qui ouvre une sphère plus large à votre zèle d'apôtre, un champ plus vaste pour veiller et travailler à la gloire de Dieu, à l'honneur de la sainte Eglise, notre mère, et au salut des âmes.

Et maintenant, Monseigneur bénissez-nous ; et que cette première bénédiction que vous allez donner dans votre cathédrale à vos prêtres et à votre peuple soit le commencement, la prélude des bénédictions et des grâces que tous prêtres et fidèles nous prions Dieu d'attacher dès aujourd'hui à votre beau et sacré ministère comme Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Revue des Deux Mondes.

15, rue de l'Université, Paris.

—SOMMAIRE DE LA—

Livraison du 1er Juin 1897.

I.—**La Duchesse de Bourgogne à la Cour—Le Mariage**, par M le comte d'Haussonville, de l'Académie française.
II.—**Temple d'Amour**, première partie, par M. Rémy Saint-Maurice.
III.—**Léon XIII et le Prince de Bismarck.** — II. **La Mission de M de Schœxer à Rome en 1883 à 1885**, par M le comte E. Lefèbvre de Béhaine
IV.—**Un Peuple Oublié — Les Sikhes**, par M George Perrot, de l'Académie des Inscriptions.
V.—**Les Femmes qui Enseignent**, par M. Maurice Talmeyr.
VI.—**Les Salons de 1897 — La Peinture aux Champs-Elysées**, par M. George Lafenestre, de l'Académie des Beaux-Arts.
VII.—**Poésie.—Le Lit Clos**, par M. Gabriel Vicaire.
VIII.—**M Lambroso et sa Théorie de l'Homme de Génie**, par M. G. Valbert.
IX.—**Revue Dramatique. — FREDEGONDE à la Comédie Française ; — DEGENERES à la Bodinière**, par M. Jules Lemaître, de l'Académie française.
X.—**Chronique de la quinzaine, histoire politique**, par M. Francis Charmes.
XI.—**Bulletin Bibliographique.**

Une poupée vivante.

Ceci n'est pas un mot plus ou moins vide de sens, mais une réalité, une réalité qui existe et qu'on peut voir dans le village de Hartley, en Angleterre, où elle attire chaque jour des milliers de curieux.

La poupée naine en question s'appelle Marguerite Suddaby. Elle est née dans le Yorkshire de parents bien constitués, et mesurait alors exactement dix-sept centimètres de taille.

Aujourd'hui, elle paraît avoir atteint son plein développement : sa taille ne dépasse pas trente centimètres et son poids quatre cents grammes. Elle a donc bien les dimensions d'une petite poupée et ses parents ne peuvent l'habiller qu'avec des vêtements de poupée. Elle dort dans un lit minuscule dont les draps sont grands comme un mouchoir de poche et dont l'oreiller tiendrait dans une enveloppe.

La poupée de Hartley est blonde, avec de jolis yeux clairs et intelligents. Jusqu'à présent sa santé n'a jamais donné d'inquiétude, et rien n'est plus saisissant que de la voir danser et courir, comme un merveilleux petit automate.

SON VISAGE

était sa fortune.—Pourquoi ? Parce qu'elle le rendait parfait par l'usage constant du

SAVON D'HEISKELL.

Le Savon d'Heiskell stimule les pores apathiques, rendant leur action saine, et produisant ainsi une peau claire, unie et débarrassée de toutes taches.

L'ONGUENT D'HEISKELL

guérit pour toujours toutes espèces de Maladies de Peau. Pour les Dartres, l'Eczéma ou l'Impétigo, il est sans égal. Il fait rapidement disparaître les Boutons, les Graines de Beauté, etc. En vente chez les Pharmaciens ou envoi par Poste. Onguent, 50cts. la boîte. Savon, 25 cts. Echantillon gratuit de Savon contre reçu d'un timbre-poste.

JOHNSTON, HOLLOWAY & CO., Philadelphia, Pa.

Gardes et Girault

TROUVES COUPABLES.

Underwood Innocenté.

Verdict rendu à 11 heures 15 minutes hier soir.

Dernier jour d'un retentissant procès.

Comme nous l'avions prédit, bien avant l'ouverture de l'audience du retentissant procès, l'affluence était considérable à la Cour de District des Etats-Unis.

On savait que la défense avait dit son dernier mot et on était curieux d'entendre M. Gurley dont la parole est abondante, facile, et dont l'habilité est grande comme procureur général.

Les avocats étaient nombreux, eux aussi, de sorte qu'il n'y avait pas un pouce de la vaste salle qui ne fut occupé.

A 10 heures et demi précises, l'huissier a déclaré la séance ouverte et le jury est venu prendre sa place.

M. Gurley, sans délai aucun, s'est levé et a pris la parole. Il a d'abord parlé de l'importance du procès.—"Je connais personnellement deux des accusés, a-t-il dit, ce qui rend ma tâche pénible d'avoir à les poursuivre. Il ne se considérerait pas à la hauteur de son mandat, cependant, s'il faiblissait, s'il n'apportait pas tout le zèle que le gouvernement et la société attendent de lui dans la poursuite des prévenus."

M. Gurley évitera d'être personnel, et se bornera à faire un simple exposé des faits, tels qu'ils ont été démontrés par les témoignages.

Le caractère d'un prévenu, dit-il, n'efface ni n'atténue son crime. Quand un homme est traîné devant les tribunaux, peu importe qu'il ait occupé une position sociale ou non, les procédures sont les mêmes. Il n'y a pas de lois pour les riches, ni de lois pour les pauvres.

M. Gurley lit une définition du caractère par Bishop, une autorité légale.

Quand des faits sont prouvés surabondamment, le caractère d'un accusé n'a aucune valeur. Si la loi permet à l'accusé de faire une déclaration, s'il a le privilège de parler de sa vie entière, c'est au jury d'ajouter foi ou non à cette déclaration, car il sait à quel mobile obéit l'accusé.

Répondant à un des arguments de la défense, M. Gurley cite une décision du juge Jackson dans l'affaire Harper. Une enquête judiciaire exige des faits, et c'est sur ces faits et non la sympathie qu'il faut se guider.

Si l'accusé doit bénéficier du doute, il faut cependant que ce doute soit motivé par l'absence de preuves et ne repose pas sur un sentiment de sympathie.

M. Gurley s'attaque alors à M. Beckwith et lui décoche quelques flèches d'une sanglante ironie. Il dit que certaines parties de son plaidoyer ont provoqué la rire, car il sait que le jury demande des faits et non la lecture de la loi. Ce n'est pas, il le sait bien, le jury qui fixe la durée d'une réclusion, pas plus qu'il n'inflige le châtiment.

Girault et Gardes sont accusés de détournement de fonds, et Underwood de complicité. M. Gurley dit que les procédures ont été parfaitement conformes à la loi et à la tradition, et que les affirmations de M. Beckwith sont de la pure fiction.

Pour prouver la culpabilité de Underwood, l'avocat de district cite le cas où un chèque de Underwood & Cie avait été donné en paiement d'un billet de Underwood, et que le chèque, de $5000, avait été honoré par la Banque Américaine.

Dans une circonstance, on a prouvé que Underwood & Cie avaient surtiré $20,000.

—" Underwood, n'a-t-il pas endossé un billet de Underwood & Cie pour le faire escompter par M. Manson ? Et on vient déclarer ici que Underwood n'était pas mêlé aux affaires de Underwood & Cie !

M. Gurley s'interrompt à une heure et demie, et reprend son réquisitoire à deux heures vingt.

Encore l'affluence est grande. Mr Gurley relève toutes les allégations de ses adversaires au cours du procès.—Il passe en revue tous les témoignages et fait preuve d'une logique serrée en les mettant à la charge des prévenus.

Que deviendrait le pays, si les hommes qui dirigent nos banques pouvaient avec impunité se livrer à des spéculations avec les fonds qui leur seraient confiés.

Si Girault, comme on l'a dit, a tenté des efforts surhumains pour sauver la banque, c'est qu'il voulait cacher sa conduite criminelle.

M. Gurley a demandé au jury de faire son devoir. A 4 heures, il prononçait ses dernières paroles et de suite après, le juge Parlange a donné au jury une explication de la loi réglissant l'affaire. En tout procès, le jury prononce la culpabilité ou l'innocence et s'il y a punition à infliger, c'est le juge qui en est chargé.

M. Henriques trouve à redire de certaines explications du magistrat.

M. Ferrar élève, aussi, la voix contre certaines recommandations du juge.

M. Rouse, lui, n'a aucune observation à faire et le jury se retire dans sa salle de délibération.

Le juge annonce avant que les jurés quittent leurs sièges, qu'ils seront appelés en cour à 8 heures du soir, pour s'assurer du résultat de leur consultation.

A 8 heures, les curieux se comptent par centaines dans la salle, dames et messieurs ; mais le jury ne s'était pas encore entendu.

Aussi le tribunal a-t-il ordonné une suspension d'audience jusqu'à onze heures.

A onze heures précises le juge Parlange a repris son siège au tribunal et a donné au marshall l'instruction de s'enquérir des progrès des délibérations du jury.

Le marshall, à son retour, a annoncé que le jury était prêt à présenter son verdict au juge, mais qu'il demandait si la formule du verdict devait être écrite sur une feuille de papier spéciale ou au bas de l'acte d'accusation.

Le verdict a été écrit sur le verso de la feuille de l'acte d'accusation.

Le juge Parlange demande que le public ne se livre à aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation pendant la lecture du verdict.

Les spectateurs, a ajouté le juge, se sont très bien comportés pendant les débats du procès, et j'espère qu'ils maintiendront cette attitude dans la circonstance actuelle.

Les membres du jury ont été aussitôt conduits dans la salle du tribunal.

Le greffier a demandé au chef du jury, M. Bailey, si un verdict avait été rendu.

M. Bailey a tendu un manuscrit au juge, qui l'a remis au greffier. Et alors, au milieu d'un profond silence le greffier a lu :

"W. W. Girault et Henry Gardes, coupables conformément aux accusations.

Thos. H. Underwood, non coupables.

Il était alors 11 heures 15 minutes.

Chaque juré a été appelé et a déclaré que tel était son verdict.

M. Beckwith, avocat de district, a demandé l'incarcération des deux condamnés, et le juge l'a ordonnée immédiatement.

Le chef du jury, M. Bailey, a remercié le juge Parlange de la façon dont lui et ses collègues du jury ont été traités pendant ce long procès.

Le juge les a félicités pour leur attitude et leur attention pendant ces longs débats.

Après le verdict, les deux condamnés ont été entourés par leurs amis, et c'est les larmes aux yeux qu'ils ont écouté leurs expressions de regrets.

NOUVELLES A LA MAIN.

Rixe.—Une querelle s'est élevée, hier après-midi à deux heures, à l'angle des rues Melpomène et Freret, entre Gus Newman, âgé de 34 ans, et John Donahue, un gamin de 16 ans. Ce dernier, ayant reçu un coup de rasoir à la main gauche, a été conduit à l'hôpital où il a reçu les soins nécessaires. Newman a été arrêté.

Commencement d'incendie.—Un commencement d'incendie a été découvert hier matin dans l'Eglise St Paul, à l'angle des rues Camp et Gaiennié. Un moteur électrique avait communiqué le feu à la boiserie, mais les flammes ont été éteintes aussitôt par une pompe du voisinage.

$20,000

—DE—

Marchandises Seront Sacrifiées,

Demain Lundi, 14 Courant,

—AU—

THE GRAND,

1015 et 1017 rue du Canal.

Ayant acheté une partie d'un stock de $75,000 de marchandises de C. CAHN, de Shreveport, Lne, nous avons obtenu un ESCOMPTE DE 70 0|0 qu'nous ferons PROFITER à nos amis et clients.

Premier venu, premier servi, et pour donner un aperçu des BARGAINS, nous vous présentons la petite liste suivante :

CALICOS—Prix régulier 5 à 7c— Prix de banqueroute 2¾c
ROBES D'ENFANTS — Prix régulier 40c—Prix de banqueroute..... 23c
GINGHAMS ZEPHIRS—Prix régulier 8 1|2c—Prix de banqueroute..... 4c
CALEÇONS POUR ENFANTS—Prix régulier 15c—Prix de banqueroute. 8c
CHALLIE FANTAISIE — Prix régulier 5c—Prix de banqueroute..... 2½c
COTONS BLANCS ET ECRUS—Prix régulier 7c—Prix de banqueroute 3¾c
PERCALES FRANÇAISES—Prix régulier 12 1|2c—Prix de banqueroute 5c
SERVIETTES TOUT FIL extra—Prix régulier 15c—Prix de banqueroute. 8½c
CREPONS ILLUMINÉS—Prix régulier 8c—Prix de banqueroute..... 4c
ORGANDIS FRANÇAIS—Prix régulier 25c—Prix de banqueroute..... 6½c
CRASH POUR SERVIETTES — Prix régulier 6 à 8c—Prix de banq'route 3½c
CHEMISES DE PEAU POUR DAMES—Vesta—Prix regulier 5 à 8c—Prix de banqueroute..... 2½c
LAWNS ORGANDIS CLAIRS—Prix régulier 6 à 8c—Prix de banq'route 3½c

Nous avons des centaines d'articles que nous ne pouvons énumérer.

SOIERIES aussi bon marché que 19c.
ORGANDIS importés, valant 40 et 45c, à 25c
OMBRELLES et PARASOLS à 95c
EVENTAILS à 5c
BRODERIES à 5c
BAS DE DAMES, sans couture, 8c.
DENTELLES 1c.
BAS D'ENFANTS, 5c.
CORSETS, 25c

En même temps que cette vente de banqueroute, nous offrirons tous nos articles de choix à une

Grande Réduction de Prix.

Venez nous voir.
Pour vous servir,

H. SOUR,

1015 et 1017 rue du Canal.

ECOLE DE VOIX DU GRAND OPERA, COURS DE VIOLON FAMEUSE CREATION DE MILAN, FRED SHERMAN MILLER, ANNEX GRUNEWALD 832 CANAL, OPERAS OFFERTS, ENGAGEMENTS NEGOCIES, NOUVEL OPERA EN PREPARATION. CONSULTATION 1—3.
13 juin—1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième Distriot, rue Breslau, entre Marengo et Milan,

[la rue à l'arrière étant la rue Long]

Mlle Cécile H. Cassard vs George L'Hote, syndic de Andrew Eskeld Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 53,620—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long désigné comme lot No Onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895, le dit lot mesure au pied américain trente pieds de face à la rue Breslau, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent cinquante pieds et est à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Marengo et à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure de la rue Milan.

Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 12 18 25 —juil. 2 9 15

AVIS AUX CREANCIERS.

Geo. C. Oliver versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 49,003—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Borman, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.
AMBROSE SMITH, Avocats.
11 juin—11 15 20

DÉCÉDÉ—Le Révérendissime FRANCIS JANSSENS, archevêque de la Nouvelle-Orléans. Avis des obsèques sera ultérieurement donné.
13 juin—1f

CHASTENETTE.—Décédée, hier soir, à 6 heures, Mme LOUISE CHASTENETTE dit BERTHE, native de France. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 10 heures du matin, de sa dernière résidence No 811 rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

MESSE FUNEBRE.

Il sera célébrée, mardi le 15 juin 1897, à 7 heures du matin, à l'église de l'Annonciation, encoignure des rues Marais et Mandeville, une messe funèbre pour le repos de l'âme de feu JEAN CAMPAGNOLLE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa Veuve. 13juin—1f

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbre

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1043.
14 juin—3m

Téléphone No 408.

F. Laudumiey & Co.

Limited.

F. LAUDUMIEY, Directeur.
ENTREPRENEUR DE
Pompes Funèbres.
Bureau, No 1128 Nord Remparts, près Hôpital.
25av—6m

TEXAS AND PACIFIC ROUTE EL PASO

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets : 632 Canal,

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex. de Ft. Worth et Cal...	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft Worth, Hot Springs et St Louis Ex	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs-buffet Pullman à Shreveport, Marshall ; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a. m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. ARTHUR DE ARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, Troisième vice président et directeur-général Dallas Tex.
1er janv96—1an

M. C. G. KRONENBERGER a le plaisir d'annoncer à ses amis et aux clients du défunt ERNEST COMMAGÈRE, avec lequel il a été associé pendant plusieurs années, qu'il continuera la pratique des lois et du notariat au même bureau No. 4322 rue Magasins, comme successeur de M. Commagère.
13 juin—1 fois.

Société Française du 14 Juillet.

AVIS.

La Société Française du 14 Juillet porte à la connaissance du public que la vente des privilèges des bars, restaurants, jeux, etc., aura lieu aux Fair Grounds le dimanche, 20 courant, à onze heures A. M., par le ministère de M. C. Derbès, encanteur.

Par ordre du comité général
Le Président.
13 juin—13 17 20 J. E. RIVOIRE.

LE professeur Gay, magnétiseur, a l'honneur de prévenir le public que l'arrêté municipal frappant les charlatans, ne peut l'atteindre dans ses expériences, attendu que le magnétisme est une science reconnue par le monde civilisé. Il continue donc à être à la disposition de sa clientèle de 9 à 2 heures tous les jours, 710, rue Orléans.
13 juin 1f

ANÉMIE

QUINA LAROCHE

Ferrugineux

Récompensé de 16.600 f.—Médailles d'Or

Recommandé pour faciliter les *Couvaisons* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté ; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.

PARIS, 19, rue Bryon, 19, PARIS

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES BEAUX MAGASINS

EN BRIQUES A 3 ETAGES

Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front,

Entre les rues Canal et Gravier,

Occupés par la grocerie bien connue de MM. J. H. Menge et Fils.

—ET—

LA BELLE

RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

Avec des terrains spacieux et ornés,

No 2009 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine.

Aux enchères publiques.

Succession de Thomas P. Leathers.

No 50,180—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI, 15 juin 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 23 février 1897 et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés foncières de valeur décrites ci-dessous, à savoir :—

1° Cette splendide propriété commerciale Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front, entre les rues Canal et Gravier, comprenant les magasins en briques à 3 étages, modernes et bien bâtis, occupés par l'établissement bien connu de fournitures de navires et de groceries en gros de MM. J. H. Menge & Fils, spécialement décrite comme suit à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1 "A" borné par les rues Delta, Front, Canal et Gravier, lesquels lots sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de L. H. Pilié voyer de ville, en date du 21 mai 1866 et déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, et lesquels lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Delta, 25 pieds de face sur la rue Front et 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides magasins font face au port de la Nouvelle-Orléans ont l'avantage du chemin de fer de ceinture et traversent l'ilet de rue en rue, les rendant spécialement désirables et commodes. Ils seront vendus sujets au bail actuel expirant le 1er octobre 1897 à $2,400 par an.

2° La désirable résidence en briques à deux étages No 2007 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine, éloignée de la rue et entourée d'un substantiel grillage en fer, ayant galeries doubles devant et derrière, vestibules à chaque étage, salons doubles, salle à manger, office, cuisine en bas et 5 chambres à coucher et à bain en haut, hangar, citernes, etc

Les terrains sont spacieux, magnifiquement ombragés et arrangés en parterres, promenades en pierres plates et bosquets, le tout étant plus spécialement décrit comme suit, à savoir :

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Brainard, Carondelet, Joséphine et St-André, lesdits lots étant désignés respectivement par les Nos 38, 39, 40 et 41 et mesurant, en mesure américaine, comme suit : lots 38 et 40 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur, entre parallèles, de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, et les lots Nos 39 et 41 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, le tout conformément à un plan de ladite propriété tiré par A. De Poincy, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire.

Le voisinage est choisi et commode. La résidence est bâtie substantiellement et très confortablement et est vendue sujettes au bail actuel expirant le 1er octobre 1897.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, les paiements différés, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans, à être représentés par des billets par l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0|0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement garanti par liens et privilèges du vendeur et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, l'acte devant contenir la "pacte de non aliénando", l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur valeur entière jusqu'au paiement entier et final des dits billets, devra transférer les polices d'assurances au porteur des billets, devra payer les avocats au taux de 5 0|0 sur le montant en litige en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'aucune part des dits billets, devra assumer les taxes pour l'année 1897 et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0|0 de son enchère et payer les frais de l'acte de vente. Le dernier devant être passé pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire.
15 mai—15 16